

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 143****4 février 2004****SOMMAIRE**

A.p. Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	6858	Dutch Immo Lux S.A., Luxembourg .....	6830
Aber Diamond Marketing, S.à r.l., Luxembourg...	6855	Electricité Générale COP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	6859
Agimarque Romans, S.à r.l., Luxembourg.....	6852	Exess S.A., Wiltz .....	6824
Airstream Holding S.A., Luxembourg.....	6849	Fablon, S.à r.l., Luxembourg .....	6859
Airstream Holding S.A., Luxembourg.....	6849	Famed S.A., Luxembourg .....	6859
Almeezan Luxembourg, S.à r.l., Munsbach.....	6827	Floris S.A.H., Luxembourg .....	6846
Ampersand S.A., Luxembourg .....	6857	Fondal S.A., Luxembourg .....	6828
Anee Soft, S.à r.l., Strassen.....	6831	Galler International S.A., Strassen .....	6830
Arcade Investments S.A., Luxembourg.....	6860	Galler International S.A., Strassen .....	6832
Ariste S.A.H., Luxembourg.....	6824	Germany Telecommunications 1, S.à r.l., Luxembourg .....	6855
Atlantic Long Term Facilities S.A.H., Luxembourg.....	6829	(De) Gourmet, S.à r.l., Luxembourg .....	6850
Aurora-Invest S.A., Strassen.....	6857	Granlux Investments Holding S.A., Luxembourg .....	6819
Avema Trading International, S.à r.l., Luxembourg.....	6858	Hede Development S.A. ....	6863
Bluejar Investments S.A., Luxembourg.....	6861	Hede Development S.A., Luxembourg .....	6862
Bluejar Investments S.A., Luxembourg.....	6861	Hoist Investments S.A. ....	6818
Boito & Koscielna Architectes, S.à r.l., Luxembourg.....	6835	Hoist Investments S.A., Luxembourg .....	6863
Brelson Holding S.A., Luxembourg .....	6836	IBB Baugesellschaft mbH, Heinerscheid .....	6823
Brelson Holding S.A., Luxembourg .....	6836	IKG Holding S.A., Luxembourg .....	6823
Brelson International S.A., Luxembourg.....	6840	Ile de France Investissements S.A., Luxembourg .....	6861
Brelson International S.A., Luxembourg.....	6840	Innotec S.A., Belvaux.....	6858
Business Dispatching Service, S.à r.l., Luxembourg.....	6819	Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg.....	6861
Business Dispatching Service, S.à r.l., Luxembourg.....	6819	Investindustrial 4 S.A., Luxembourg .....	6829
Cabana Trade S.A., Luxembourg.....	6831	Investindustrial 4 S.A., Luxembourg .....	6829
Cabana Trade S.A., Luxembourg.....	6831	Investissements Immobiliers Kirchberg S.A., Luxembourg .....	6862
Christiaan Huygens, S.à r.l., Luxembourg .....	6859	IP Networks Holding S.A., Luxembourg .....	6862
Claresco Consulting S.A., Luxembourg.....	6830	Laponia S.A.H., Luxembourg .....	6835
COP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	6858	Laponia S.A.H., Luxembourg .....	6835
Corporate Law & Consultants S.A. ....	6864	Lefin International S.A., Luxembourg .....	6854
Cortenbergh Holding S.A., Luxembourg.....	6855	Lestrade International, S.à r.l., Luxembourg.....	6857
CSFB Pottery Partners Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	6854	Lishold Finance Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.....	6845
Déco-Jardin, S.à r.l., Roost .....	6832	Lishold Finance Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.....	6845
Dilmun S.A.H., Luxembourg.....	6818	Malon Luxembourg S.A., Luxembourg .....	6863
Dinamika S.A.H., Luxembourg.....	6818	Mats, S.à r.l., Luxembourg.....	6860
Distribution Technique S.A., Luxembourg.....	6859	MeG Consulting, S.à r.l., Luxembourg.....	6852

Memobis Holding S.A., Luxembourg .....	6832	Saltver Holding S.A., Luxembourg .....	6822
Micromed S.A., Helmsange .....	6856	Samrab, S.à r.l., Luxembourg .....	6860
Millilux, S.à r.l., Luxembourg .....	6839	Scholtes et Brauch S.A., Ettelbruck .....	6822
Millipore, S.à r.l., Luxembourg .....	6854	Sensus Metering Systems (Luxco 1), S.à r.l., Lu-	
Napoléon Properties S.A., Luxembourg .....	6860	xembourg .....	6854
Natex S.A., Luxembourg .....	6856	Servi-Therm, S.à r.l., Luxembourg .....	6835
Oporto S.A.H., Luxembourg .....	6836	Service Industriel Luxembourg, S.à r.l., Kehlen...	6857
Panoramica S.A., Luxembourg .....	6853	SNT Multimedia Consulting Holding S.A., Lu-	
Panoramica S.A., Luxembourg .....	6853	xembourg .....	6864
Porvilux, S.à r.l., Larochette .....	6856	Stand Fast, S.à r.l., Luxembourg .....	6858
PowerTech, S.à r.l., Dippach .....	6860	Techniques Audio Visuelles S.A.H., Luxembourg .	6823
PPCP Finance II, S.à r.l., Luxembourg .....	6831	Techniques Audio Visuelles S.A.H., Luxembourg .	6823
PPCP II Co-Investment, S.à r.l., Luxembourg....	6853	Timba S.A. ....	6863
Prime Communication Factory S.A., Luxembourg	6856	Timing Consult S.A., Grevenmacher .....	6857
Pro Audio, S.à r.l., Senningerberg .....	6856	Tote Investments Holding S.A., Luxembourg ....	6840
Rechapages Luxembourgeois S.A., Schuttrange ..	6822	ZIP Holding S.A., Luxembourg .....	6828
Reliance Finance Limited S.A.H., Luxembourg...	6861	ZIP Holding S.A., Luxembourg .....	6828
Saltver Holding S.A., Luxembourg .....	6822	ZIP Holding S.A., Luxembourg .....	6828

### HOIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.947.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme HOIST INVESTMENTS S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.947, a été annulée en date du 12 décembre 2003.

Le 12 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(004645.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

### DILMUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 84.409.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signatures.

(004677.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

### DINAMIKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 44.842.

#### RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 publié au Mémorial C  
n° 606 du 4 juin 2003

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Eric Leclerc, Luxembourg et Philippe Gilain (et non pas de M. Jos Hemmer comme indiqué), Luxembourg, et Madame Martine Kapp, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004703.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**BUSINESS DISPATCHING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 36.160.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(004147.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

---

**BUSINESS DISPATCHING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 36.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(004150.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

---

**GRANLUX INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 98.105.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 décembre 2003,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 décembre 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRANLUX INVESTMENTS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserves des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur, et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelconque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-)

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 29 décembre 2003 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 22 avril à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327;

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 13, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004944.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**SALTVER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 78.481.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour SALTVER HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(005032.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**SALTVER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 78.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour SALTVER HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(005040.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**SCHOLTES ET BRAUCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, rue J.F. Kennedy.  
R. C. Diekirch B 91.773.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900174.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2004.

---

**RECHAPAGES LUXEMBOURGEOIS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5625 Schuttrange, Zone Industrielle Syrdall.  
H. R. Luxemburg B 73.294.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung, vom 29. Dezember 2003*

Die Versammlung hat beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Rudolf Schäfer und Frau Marlene Schäfer von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen und ihnen durch Spezialvotum Entlastung für die Ausübung ihres Mandats zu erteilen.
2. Herrn Jochen Schäfer, Kaufmann, geboren am 22. Juli 1968 in D-Hermeskeil, wohnhaft in D-54344 Kenn, Im Ecken 10 als Nachfolger für Herrn Rudolf Schäfer zu ernennen. Er vollendet das Mandat seines Vorgängers.
3. Herrn Marc Schäfer, Kaufmann, geboren am 2. Dezember 1983 in D-Trier, wohnhaft in D-54293 Trier, Im Bautel 1 als Nachfolger für Frau Marlene Schäfer zu ernennen. Er vollendet das Mandat seiner Vorgängerin.
4. Den Rücktritt von Herrn Jochen Schäfer, vorgenannt, von seinem Mandat als Kontenkommissar anzunehmen und ihm durch Spezialvotum Entlastung für die Ausübung seines Mandats zu erteilen.
5. Herrn Rolf Schäfer, Kaufmann, geboren am 25. Juni 1968 in D-Hermeskeil, wohnhaft in D-54344 Kenn, Gewerbegebiet III zum Kontenkommissar zu ernennen. Er vollendet das Mandat seines Vorgängers.

Luxemburg, den 29. Dezember 2003.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004388.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**TECHNIQUES AUDIO VISUELLES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 22.523.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	5.136.733,77 USD
- Résultat de l'exercice . . . . .	378.075,73 USD
- Report à nouveau . . . . .	5.514.809,50 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

(005197.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**TECHNIQUES AUDIO VISUELLES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 22.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	5.514.809,50 USD
- Résultat de l'exercice . . . . .	391.781,03 USD
- Report à nouveau . . . . .	5.906.590,53 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(005194.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**IBB BAUGESELLSCHAFT MBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 95.914.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900176.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2004.

---

**IKG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 48.022.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 17 novembre 2003 que: L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2005:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l. (R.C. B 67.501), ayant son siège social, 5, boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004356.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**EXESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, rue Michel Thilges.  
R. C. Diekirch B 96.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900177.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2004.

**ARISTE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 98.136.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ALANCA S.A., une société anonyme holding ayant son siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire, constituée en date de ce jour et dont les comparants déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts,

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir: Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes.

2. Monsieur Seil John, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ARISTE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 38.000 (trente-huit mille euros) représenté par 3.800 (trois mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.



La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 380.000 (trois cent quatre-vingt mille euros) qui sera représenté par 38.000 (trente-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 3.800 (trois mille huit cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ALANCA S.A.....	3.799	37.990
2. John Seil.....	1	10
Totaux: .....	3.800	38.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 38.000 (trente-huit mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

2. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

3. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (R.C. Luxembourg numéro B 65.469).

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Seil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 51, case 9. – Reçu 380 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005026.3/220/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**ALMEEZAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 97.638.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales, datée du 9 décembre 2003, entre QATAR ISLAMIC BANK, une société par actions de droit Qatari, inscrite au Registre des Sociétés du Qatar sous le numéro 8.338, avec siège au P.O. Box 559, Doha, Qatar, et AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Cayman, avec siège social au Second Floor, West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands BW11, que 256 parts sociales de classe A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, sont désormais détenues par AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD, précitée.

Par conséquent, l'ensemble des parts sociales de la Société est détenu comme suit:

QATAR ISLAMIC BANK, précitée .....	244 parts sociales de classe B (valeur nominale: EUR 25,-)
AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD, précitée .....	256 parts sociales de classe A (valeur nominale: EUR 25,-)
Total: .....	500 parts sociales

Münsbach, le 6 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01697. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004708.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**ZIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 80.013.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2004.

*Pour ZIP HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005042.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**ZIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 80.013.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2004.

*Pour ZIP HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005043.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**ZIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 80.013.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 décembre 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 janvier 2004.

*Pour ZIP HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02430. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005045.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**FONDAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 30.986,69 EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 66.969.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'Administrateur est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 25 novembre 2003.

Madame Virginie Delrue ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élue nouvel Administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Elle terminera le mandat de l'Administrateur précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02361. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004358.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL 4 S.A., Société Anonyme,  
(anc. 21 INVEST 4 S.A.).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 85.123.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INVESTINDUSTRIAL 4 S.A. (anc. 21 INVEST 4 S.A.) que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2001.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,  
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.,  
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:

KPMG AUDIT.

2) La perte qui s'élève à EUR 8.687,26 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTINDUSTRIAL 4 S.A. (anc. 21 INVEST 4 S.A.)

N. Smith / P. van Denzen

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03181. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005125.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**INVESTINDUSTRIAL 4 S.A., Société Anonyme,  
(anc. 21 INVEST 4 S.A.).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 85.123.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INVESTINDUSTRIAL 4 S.A. (anc. 21 INVEST 4 S.A.) que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,  
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.,  
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

KPMG AUDIT.

2) La perte qui s'élève à EUR 8.687,26 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTINDUSTRIAL 4 S.A. (anc. 21 INVEST 4 S.A.)

N. Smith / P. van Denzen

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03182. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005130.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**ATLANTIC LONG TERM FACILITIES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 58.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

*G. Lecuit.*

(004465.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**CLARESCO CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003607.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

---

**GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.665.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2002, assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la Société le 24 novembre 2003 à 11.00 heures  
Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, décide de poursuivre les activités de la société bien que les pertes reportées au 31 décembre 2002 soient supérieures au capital social.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004359.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**DUTCH IMMO LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 86.267.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 janvier 2004 au siège social de la société*

Sont présents:

- Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois,
- Monsieur Claude Werer, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois,
- Monsieur Guy Castegnaro, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois.

Est également présente, Madame Anne Roth, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois.

Tous les administrateurs étant présents, ils reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, qui est le suivant:

- 1) Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guy Castegnaro, démissionnaire.
- 2) Remplacement de l'administrateur Guy Castegnaro par Madame Anne Roth, par cooptation.
- 3) Divers.

Ensuite le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Guy Castegnaro expose que pour des raisons personnelles, il désire se retirer du Conseil d'Administration de la société, avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission, qu'il accorde avec effet immédiat. Décharge est accordée à Monsieur Guy Castegnaro. Le Conseil d'Administration s'engage à tenir Monsieur Guy Castegnaro quitte et indemne de tous frais occasionnés en exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Les membres restants du Conseil d'Administration décident de conférer à Madame Anne Roth un mandat d'administrateur, par cooptation, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Madame Roth, ici présente, déclare accepter ledit mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la réunion du Conseil d'Administration est clôturée.

J.-C. Schaus / C. Werer / G. Castegnaro / A. Roth.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004505.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**PPCP FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 74.415.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 25 novembre 2003.

Madame Virginie Delrue ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour extrait conforme

V. Delrue

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004360.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**ANEE SOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 107-111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.414.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004361.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**CABANA TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 87.264.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(004693.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**CABANA TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 87.264.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 5 décembre 2003*

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, président,

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg,

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg.

- A été réélue commissaire aux comptes pour la même période:

Madame Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004692.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**DECO-JARDIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7759 Roost, 13, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.665.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**MEMOBIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 98.115.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 décembre 2003,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 décembre 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MEMOBIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserves des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur, et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelconque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.



En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-)

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 23 décembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 19 avril à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
Total: trois cent vingt actions. . . . .	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327;

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 81, case 3. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004926.3/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**BOITO & KOSCIELNA ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 88.000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004369.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**SERVI-THERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 12.559.

L'associé unique décide de transférer le siège social de SERVI-THERM, S.à r.l. de 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg à 52 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

J. Sieradzki.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04917. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004372.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**LAPONIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 29.743.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	395.605,42 EUR
- Résultat de l'exercice . . . . .	- 264.560,23 EUR
- Report à nouveau . . . . .	131.045,19 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(005196.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**LAPONIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 29.743.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2003, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la démission de Monsieur René Schmitter, Administrateur.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, pour la même période:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1258 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005192.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**BRELSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 78.671.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(004937.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**BRELSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 78.671.

Le bilan au 12 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(004952.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**OPORTO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 98.117.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MONTECELLO S.A., une société anonyme holding ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée en date de ce jour et dont les comparants déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts, ici représentée par deux de ses administrateurs savoir: Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes.
2. Monsieur John Seil, prénommé, en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de OPORTO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 42.000 (quarante-deux mille euros) représenté par 4.200 (quatre mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 420.000 (quatre cent vingt mille euros) qui sera représenté par 42.000 (quarante-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 4.200 (quatre mille deux cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. MONTECELLO S.A.....	4.199	41.990
2. John Seil.....	1	10
Totaux: .....	4.200	42.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 42.000 (quarante-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
2. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
3. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (R.C. Luxembourg numéro B 65.469).

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Seil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 51, case 7. – Reçu 420 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

*G. Lecuit.*

(004923.3/220/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**MILLILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.100,- EUR.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 68.022.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 décembre 2003*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 49 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 24 Rue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01599. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004382.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**BRELSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 78.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(004957.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**BRELSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 78.672.

Le bilan au 12 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(004954.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**TOTE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 98.116.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of December  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Shelton Building, Main Street P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, here represented by Mr Gérard Becquer, residing in Luxembourg;

2.- Mr Gérard Becquer, residing in Luxembourg;

Both of them hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

**Name, Duration, Registered Office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name TOTE INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Company's purpose, requesting expressly the Luxembourg pure holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929 concerning Holding Companies.

**Art. 4.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.



The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

### **Corporate Capital, Shares**

**Art.5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 310.- (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, being that one of them shall be the Chairman. The members of the board are either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented, provided however that the Chairman must always be present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant relevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors, provided, however, that one of the Director must be the Chairman.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

### **Shareholders' Meetings**

**Art. 10.** The annual General Meeting is held on the second Thursday in the month of March at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 11.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 12.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

### **Business Year, Allocation of Profits**

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 15.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable Law

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

### Transitory Measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2004.

### Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, three hundred and nine shares .....	309
2.- Gérard Becquer, one share .....	1
Total: three hundred and ten shares .....	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is as now at the disposal of the Company TOTE INVESTMENTS HOLDING S.A., proof of which has been duly given to the notary.

### Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about one thousand five hundred euro.

### Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

### First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

### Second resolution

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Luiz Olavo Baptista, residing at 1294, Avenida Paulista, 01416-000 São Paulo, Brazil, as Chairman.
- 2.- Mr Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Director.
- 3.- Mrs Marie-Hélène Claude, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2004 and which should be held on 2005.

### Third resolution

Is elected as auditor:

Mr François Lentz, residing at 19, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2004 and which should be held on 2005.

### Fourth resolution

The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

### Prevailing Language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Shelton Building, Main Street BP 3136, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Gérard Becquer, domicilié à Luxembourg;

2.- Monsieur Gérard Becquer, domicilié à Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: TOTE INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding pure au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### **Capital social, actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310,- (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, dont l'un d'entre eux peut être désigné comme Président du conseil, actionnaires ou non, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés, compte tenu du fait que le Président du conseil doit toujours être présent ou représenté.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, compte tenu du fait que la signature du Président du conseil doit toujours être présente.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi Applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, trois cent neuf actions: .....	309
2.- Gérard Becquer, une action: .....	1
Total: trois cent dix actions: .....	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et une mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première resolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième resolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Luiz Olavo Baptista, résidant au 1294, Avenida Paulista, 01416-000 São Paulo, Brésil, en tant que Président du conseil d'administration.

2.- Monsieur Gérard Becquer, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

3.- Madame Marie-Hélène Claude, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

*Troisième resolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur François Lentz, résidant au 19, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

*Quatrième resolution*

L'adresse de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Version Prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 1, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004925.3/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**LISHOLD FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.729.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUPAR

Signature

(004673.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**LISHOLD FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.729.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUPAR

Signature

(004672.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**FLORIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 98.107.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, avec siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 22 décembre 2003.
2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FLORIS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, prédésignée. ....	4.998	49.980
2. M. Luc Hansen, prénommé .....	1	10
3. M. John Seil, prénommé .....	1	10
Totaux: .....	5.000	50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.



3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Luc Hansen, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, L. Hansen, J. Seil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 38, case 10. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(004941.3/242/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.833.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 28 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société AIRSTREAM HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2001.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:

Fons Mangen.

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

3) Le profit qui s'élève à EUR 4.674,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIRSTREAM HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03170. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005123.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.833.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 28 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société AIRSTREAM HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

Fons Mangen.

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

3) Le profit qui s'élève à EUR 25.130,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIRSTREAM HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005115.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

## DE GOURMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 98.108.

### STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société EGS INVEST, ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,

ici représentée par Monsieur Jérôme Bach,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 27 novembre 2003.

2.- Monsieur Roger Goetz, directeur de sociétés, demeurant à L-4078 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, né à Thionville (France), le 24 mars 1953,

ici représenté par Monsieur Jérôme Bach,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 27 novembre 2003.

Les prérites procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants représentés comme il est dit ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

#### Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le nom de la société est DE GOURMET, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet le développement, la gestion ainsi que toute autre opération ayant pour objet le service de restauration, l'organisation de réceptions, soirées et autres manifestations dans lesquelles de façon directe ou indirecte le service de restauration et de réception peut être assuré, ainsi que tous autres actes qui auront pour objet direct ou indirect le développement, et la promotion d'une telle activité.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée.

#### Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- EGS INVEST S.A., ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, cent vingt-quatre parts sociales . . . 124

2.- Monsieur Roger Goetz, directeur de sociétés, demeurant à L-4078 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, 1  
une part sociale . . . . .

Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . . 125

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

### **Titre III.- Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

**Art. 10.** Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

### **Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

### **Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendaire.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Bertrand, gérant non appointé, demeurant à F-69660 Collonges au Mont d'Or, 2, rue Montgelas (France), né à Le Kram (Tunisie), le 21 juillet 1949.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue et le siège de direction est fixé à L-1347 Luxembourg, 10, circuit de la Foire.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2003, vol. 426, fol. 23, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(004938.3/242/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

#### **MeG CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

#### **AGIMARQUE ROMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

G. Lecuit.

(004474.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**PPCP II CO-INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.606.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 25 novembre 2003.

Madame Virginie Delrue ayant comme adresse professionnelle 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour extrait conforme

V. Delrue

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004429.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**PANORAMICA S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 76.628.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	- 7.613,93 EUR
- Résultat 2001 . . . . .	- 41.512,42 EUR
- Report à nouveau . . . . .	- 49.126,35 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(005195.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**PANORAMICA S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 76.628.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2003 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L);

Ont été réélus Administrateur pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Que:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant au Luxembourg.

Est élu Administrateur pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire.

Et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg.

Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004 en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005184.3/802/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**CSFB POTTERY PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 81.842.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 7 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004431.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.525,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.482.

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé en date du 12 décembre 2003 que les 501 parts sociales détenues par la société THE RESOLUTE FUND L.P., une société régie par les lois de l'état du Delaware Etats-Unis, ont été transférées à la société SENSUS METERING SYSTEMS (BERMUDA 3) Ltd, une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes. SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 1), S.à r.l. reconnaît et accepte SENSUS METERING SYSTEMS (BERMUDA 3) Ltd comme unique associé à partir du 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 1), S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004434.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**LEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

G. Lecuit.

(004477.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**MILLIPORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 15.000,- EUR.**Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 67.982.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 décembre 2003*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 49, Avenue de la Gare au 24, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004385.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**CORTENBERGH HOLDING S.A., Société Anonyme.****Capital social: 31.000,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 50.786.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée du 24 juillet 2003 que:

- la démission de INTERAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 10 juin 2003.  
 - La société ELPERS & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social au 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élu nouveau Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2003. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

- Le mandat des Administrateurs actuels, M. Hermann Klein, Mme Karin Assem et IG IMMOBILIEN GmbH, est renouvelé avec effet au 10 juin 2003 pour une période d'un an. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004435.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**ABER DIAMOND MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 675.975,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 84.154.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique le 15 décembre 2003 que la démission de Monsieur Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu au poste de gérant pour une durée indéterminée avec effet au 25 novembre 2003.

Le 17 décembre 2003.

Pour extrait conforme

A. Murphy

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004444.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 2.018.950,- EUR.**Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 75.078.

## EXTRAIT

Il s'est avéré que le nom d'un des associés de la Société contenait, dès la souscription de parts de la Société par cet associé, une erreur matérielle. Les parts ne sont pas détenues par une société dénommée RANDOLPH STREET PARTNERS III, mais par une société dénommée RANDOLPH STREET PARTNERS IV.

Les associés de la Société sont dès lors les suivants:

- BACP EUROPE FUND II L.P. .... 64.488 parts sociales A
- TORONTO DOMINION BANK, LONDON BRANCH ..... 7.838 parts sociales A et 2.331 parts sociales B
- ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICES OVERSEAS HOL-DINGS ..... 5.713 parts sociales A
- RANDOLPH STREET PARTNERS IV. .... 388 parts sociales A

Pour extrait sincère et conforme

GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004679.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**MICROMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7210 Helmsange, 5, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 80.205.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004381.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**NATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 77.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004383.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**PORVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 16, rue de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 13.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**PRIME COMMUNICATION FACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R. C. Luxembourg B 39.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**PRO AUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, Spackelergaas.  
R. C. Luxembourg B 76.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---



**SERVICE INDUSTRIEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 24, rue de Keispelt.  
R. C. Luxembourg B 30.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004395.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**AMPERSAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004399.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**TIMING CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38E, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 78.466.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004401.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**AURORA-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 66.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**LESTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 81.954.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 9 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et que décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat.

M Roeland P. Pels, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004452.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**INNOTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.  
R. C. Luxembourg B 47.868.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(004403.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**A.p. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.485.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004405.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**AVEMA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.314.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004408.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.327.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**STAND FAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 43.375,- EUR.**  
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.426.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique le 17 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mme Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouvelle gérante avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004456.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.069.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**ELECTRICITE GENERALE COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.298.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**FABLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.658.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**FAMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 41.735.

Le conseil d'administration, réuni le 31 décembre 2003, a pris la décision suivante:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004427.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**CHRISTIAAN HUYGENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 43.375,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.403.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique le 17 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mme Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouvelle gérante avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004467.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**MATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**NAPOLEON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**PowerTech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dippach.  
R. C. Luxembourg B 69.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM02007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**SAMRAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.954.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**ARCADE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fisher.  
R. C. Luxembourg B 94.244.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 7 janvier 2004 que les démissions de Monsieur Dirk C. Oppelaar, Monsieur Bart Zech et de Madame Virginie Delrue en tant qu'administrateurs sont acceptées avec effet immédiat et que décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat.

M. John B. Mills avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, SOLON MANAGEMENT LIMITED avec adresse professionnelle au P.O. Box 805, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et SOLON DIRECTOR LIMITED avec adresse professionnelle au TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau ont été nommés nouveaux administrateurs avec effet immédiat, ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2009.

Le transfert du siège social de la société du 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est accepté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004449.3/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**BLUEJAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 73.987.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**BLUEJAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 73.987.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004462.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 18.853.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

G. Lecuit.

(004480.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 57.180.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

G. Lecuit.

(004488.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.070.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est  
tenue le 5 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et la société COSAFIN S.A.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004650.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 35.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

G. Lecuit.

(004494.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**HEDE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 67.486.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 31 décembre 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02459. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(004636.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**IP NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 89.089.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 janvier 2004 au siège social de la société*

Sont présents:

- Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois,
- Monsieur Claude Werer, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois,
- Monsieur Guy Castegnaro, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois.

Est également présente, Madame Anne Roth, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois.

Tous les administrateurs étant présents, ils reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, qui est le suivant:

- 1) Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guy Castegnaro, démissionnaire.
- 2) Remplacement de l'administrateur Guy Castegnaro par Madame Anne Roth, par cooptation.
- 3) Divers.

Ensuite le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Guy Castegnaro expose que pour des raisons personnelles, il désire se retirer du Conseil d'Administration de la société, avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission, qu'il accorde avec effet immédiat. Décharge est accordée à Monsieur Guy Castegnaro. Le Conseil d'Administration s'engage à tenir Monsieur Guy Castegnaro quitte et indemne de tous frais occasionnés en exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Les membres restants du Conseil d'Administration décident de conférer à Madame Anne Roth un mandat d'administrateur, par cooptation, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Madame Roth, ici présente, déclare accepter ledit mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la réunion du Conseil d'Administration est clôturée.

J.-C. Schaus / C. Werer / G. Castegnaro / A. Roth.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02834. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004508.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**HOIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 59.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature

*Un mandataire*

(004639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**TIMBA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 72.993.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme TIMBA S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.993, a été annulée en date du 28 août 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02455. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(004640.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**HEDE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 67.486.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme HEDE DEVELOPMENT S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.486, a été annulée en date du 31 décembre 2003.

Le 7 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02463. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(004642.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**MALON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.497.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 octobre 2003*

1. La démission de Monsieur Abdul Aziz Al Marzooq de son poste d'Administrateur de Catégorie B, avec effet au 21 octobre 2003 est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

2. Monsieur Al Yahya, Assistant Investment Manager, demeurant à South Surra, Hateen Block, House 561, Kuwait, est nommé en tant qu'Administrateur de Catégorie B, en remplacement de Monsieur Abdul Aziz Al Marzooq avec effet au 21 octobre 2003. Le mandat de Monsieur Al Yahya viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 août 2003.

Certifié sincère et conforme

*Pour MALON LUXEMBOURG S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01560. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004528.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

---

**CORPORATE LAW & CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.442.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme CORPORATE LAW & CONSULTANTS S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.442, a été annulée en date du 5 décembre 2003.

Le 12 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02466. – Reçu 14 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(004643.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**SNT MULTIMEDIA CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 94.333.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 janvier 2004 au siège social de la société*

Sont présents:

- Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois,
- Monsieur Claude Werer, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois,
- Monsieur Guy Castegnaro, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois.

Est également présente, Madame Anne Roth, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois.

Tous les administrateurs étant présents, ils reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, qui est le suivant:

- 1) Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guy Castegnaro, démissionnaire.
- 2) Remplacement de l'administrateur Guy Castegnaro par Madame Anne Roth, par cooptation.
- 3) Divers.

Ensuite le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Guy Castegnaro expose que pour des raisons personnelles, il désire se retirer du Conseil d'Administration de la société, avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission, qu'il accorde avec effet immédiat. Décharge est accordée à Monsieur Guy Castegnaro. Le Conseil d'Administration s'engage à tenir Monsieur Guy Castegnaro quitte et indemne de tous frais occasionnés en exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Les membres restants du Conseil d'Administration décident de conférer à Madame Anne Roth un mandat d'administrateur, par cooptation, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Madame Roth, ici présente, déclare accepter ledit mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la réunion du Conseil d'Administration est clôturée.

J.-L. Schaus / C. Werer / G. Castegnaro / A. Roth.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02842. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(004509.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.